

Comment utiliser ce guide

► À qui s'adresse ce guide

Ce guide concerne tous les professionnels (administratifs, pharmaciens, prescripteurs, infirmier(ère)s, aides soignants, coordonnateurs de risque, etc., patient et entourage) impliqués dans la prise en charge médicamenteuse et souhaitant évaluer les pratiques professionnelles et organisationnelles.

► Mode d'emploi

Ce guide est destiné à être utilisé de préférence en équipe pluriprofessionnelle. Il peut s'utiliser au sein d'un établissement, d'un pôle ou d'un service.

Les modalités d'utilisation de ce guide dépendent du niveau de maturité dans le processus de prise en charge médicamenteuse de votre structure, et donc de ses objectifs d'amélioration.

Ce guide donne les fondements pour développer dans un service, un pôle ou un établissement, une politique de sécurisation de l'administration des médicaments.

La plupart des fiches présentent :

- des tableaux « points clés » considérés comme des incontournables et des « outils » ; l'ensemble permet de donner des orientations prioritaires.
- des illustrations destinées à attirer l'attention des lecteurs sont fournies à titre d'exemples.



Figure 2. La structure du guide en quatre parties

Ces différentes parties sont complémentaires et peuvent être appréhendées de façon indépendante.

Le guide est conçu sous forme de fiches recto-verso disponibles en téléchargement sur le site Web de la HAS.

L'utilisation de ce guide pratique dépend des objectifs que vous poursuivez. Vous trouverez ci-dessous des exemples d'objectifs sous la forme de questions et les éléments de réponse pour savoir où trouver l'information dans le guide.

Que souhaitez-vous faire ?	Où trouver l'information dans le guide ?
<p>Communiquer pour sensibiliser les professionnels à l'erreur médicamenteuse lors de l'administration des médicaments</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consulter la partie 1 sur le contexte pour connaître le sujet. ■ Quelques données sont proposées dans la partie 4, pour en savoir plus. ■ Fournir aux professionnels le MEMO comme outil pédagogique dans la partie 3.
<p>1. Évaluer le processus global d'administration</p> <p>2. Évaluer le processus d'administration spécifique à votre secteur (pédiatrie, gériatrie, anesthésie-réanimation)</p>	<p>1. Après avoir observé et décrit votre processus, consulter la partie 2 « descriptif des étapes du processus d'administration » et comparer vos pratiques.</p> <p>2. Consulter la fiche spécifique inhérente à votre activité dans la partie 2 pour appréhender les spécificités liées à vos pratiques.</p> <p>① Quel que soit le secteur d'activité dans lequel vous êtes, les bonnes pratiques du processus global restent des points incontournables à vérifier</p>
<p>Mettre à la disposition des équipes des outils d'autocontrôle pour l'administration des médicaments</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consulter la partie 3 « Boîte à outils » ; vous pouvez vous servir du Mémo (outil de poche, affiche...) et choisir un exemple de check-list. <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>Les outils sont donnés à titre d'exemple, ils peuvent être adaptés à votre pratique</p> </div>
<p>Évaluer les points critiques du processus d'administration des médicaments</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Après avoir observé et décrit votre processus, consulter la partie 2 « descriptif des étapes du processus d'administration » et comparer vos pratiques. ■ Puis consulter les points critiques de la partie 2 Prenez également en compte les résultats de vos déclarations internes d'EM pour éventuellement repérer d'autres points critiques.
<p>Associer le patient et/ou son entourage à la sécurisation de sa prise en charge médicamenteuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consulter la fiche patient dans la partie 3 « Boîte à outils » Consulter également la fiche pour les professionnels dans la partie 3 « Boîte à outils » afin de sensibiliser et partager avec le personnel soignant sur cette question.
<p>S'auto-évaluer à partir du guide</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toutes les fiches de la partie 2 « Prévenir les erreurs médicamenteuses » vous permettent de vous évaluer en comparant vos pratiques aux fiches, comme dans une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP). ■ Consulter la partie 3 « Boîte à outils » qui renvoie aux critères 20a et 20a.bis du manuel de certification V2010, et notamment aux éléments de vérification.